

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|                                                                                      |                            |                                                     |                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.      | Numéro de permis<br>764010 | Date d'inspection<br>Le 19 janvier 2023             |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Halte scolaire St-Basile                                   |                            | Numéro de téléphone<br>(506) 263-5035               |                                     |
| Adresse<br>247 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1H7                                |                            |                                                     |                                     |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Pascale Dumont-Levesque |                            | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives                                 | Règlement                  | Date limite pour être conforme                      | Date d'attestation de la conformité |

### Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des médicaments (aucun), de la santé, de la sécurité et des dossiers administratifs tenus sur les lieux.  
Observation du lavage des mains et de la collation fournie par la halte ou par les parents.

original signé par  
Pascale Dumont-Levesque  
\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 janvier 2023  
\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Nicole Dubé  
\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 janvier 2023  
\_\_\_\_\_  
Date